

une réunion de “négociation” à oublier !

Pour la CGT, pour compenser les pertes de pouvoir de vivre depuis des années, la seule solution est d'obtenir une réelle augmentation des salaires et traitements en 2025 !

Est-ce normal que des agent.es, dont le pouvoir de vivre est fortement impacté, en soient contraints à “vendre” des jours de congé pour garantir un revenu suffisant, à utiliser les titres restaurant pour des courses de 1ère nécessité ? **Cette situation est inacceptable !**

Dans la continuité du budget austéritaire présenté par le gouvernement, la Direction Générale (DG) a eu comme injonction de la part de nos ministères de tutelle de ne proposer aucune mesure pérenne d’augmentation lors de la réunion de Négociation Annuelle Obligatoire organisée le 20 octobre par la DG avec les organisations syndicales représentatives.

A France Travail, NAO à 0% :

Augmentation générale des salaires et traitements : c'est NON ! Aucune négociation n'a été possible avec la direction générale. En retour, les seules propositions de la direction ont été les suivantes :

- **Une revalorisation des titres restaurant à 12,10 euros** au lieu de 11,97 euros aujourd’hui (soit 7,26 euros pris en charge employeur au lieu de 7,18 euros et 4,84 euros pris en charge par les salariés au lieu de 4,79 euros) – à compter du 1^{er} novembre.
- **La mise en place d'une Prime de Partage de la Valeur** (mêmes conditions que l’année dernière – soit **800 euros** pour les agent.es de droit privé en niveau A, B, C, D / catégories 1 et 2 pour les agent.es de droit public – **500 euros** pour les agent.es de droit privé autres niveaux et les catégories 3 et 4 pour les agent.es de droit public) – versement sur la paye de décembre.

D'autres propositions étaient possibles !

Pour la CGT, il s'agissait bien de disposer d'une augmentation générale des salaires et des traitements, afin de récupérer les pertes subies depuis des années.

Pour autant, afin de tenir compte du budget restreint, nous avons proposé **l'augmentation du budget de la prochaine campagne de promotion** (notre convention collective dit a minima 0,8% et la DG applique unilatéralement 0,8%). L'objectif est que l'augmentation du budget soit majoritairement allouée à **des promotions pour nos collègues en niveau B et C**, aujourd’hui les plus impacté.es et qui représentent plus de 40% du personnel. Pour la DG, c'est toujours NON !

La précarité est une réalité vécue par de plus en plus de collègues au sein de France Travail.

515 postes en moins dans le projet de loi de finances 2026 et maintenant NAO 2025 à 0%. Il est encore temps de construire la mobilisation pour dire non à cette politique austéritaire !

Avec la CGT France Travail :

- Exigeons l'**augmentation des salaires et des traitements** avec rattrapage des pertes subies ces dernières années et indexation à minima sur l'inflation.
- Nous demandons l'affectation des budgets dédiés aux primes vers de l'**augmentation pérenne de salaire**. L'octroi de primes ponctuelles ne saurait répondre aux attentes du personnel et participe à une individualisation des salaires inacceptable.
- Pour les agent.es de droit public, nous rappelons l'urgence de la parution du décret alors que les concertations datent de 2024 : l'augmentation de 10 points d'indices et le déplafonnement de la carrière normale (intégration d'échelons de la carrière exceptionnelle).

Un simulacre de négociation :

La DG, constatant le désaccord de l'ensemble des organisations syndicales sur ses propositions, n'a pas proposé la signature d'un accord NAO. Elle a privilégié la mise en œuvre d'un PV de désaccord pour prendre unilatéralement les décisions (PPV et titres restaurant).

[Rejoignez-nous](#)
[et Syndiquez Vous !](#)

